BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ
TRANSFUSION CRS SUISSE
TRASFUSIONE CRS SVIZZERA

Seitenhistorie

Freigegeben ("**Gültig**" anzeigen)

Versionen im Vergleich

20	Aktuell
Stefanie Mast	Tiziana Janner
07.07.2026	gestern um 11:17:38

Seitenhistorie anzeigen

Schlüssel

Diese Zeile wurde hinzugefügt.
~~Diese Zeile wurde entfernt.~~
Formatierung wurde geändert.

Majorversion: 5
Minorversion: 5.0
Dokumentennummer:
3397

Auszug

Généralités

De manière générale, la prise de médicaments ne constitue pas une contre-indication au don de sang.

1. Il convient tout d'abord de vérifier la pathologie sous-jacente conduisant à la prise du médicament. Il faut par la suite se référer à Annexe Art. 7.5 Critères d'aptitude pour savoir si l'affection en question représente une contre-indication temporaire ou définitive au don de sang. Cette annexe énumère en règle générale des critères d'aptitude pertinente, pour chaque groupe thérapeutique.
2. Accepter le donneur si

Auszug

a. application topique
b. prise occasionnelle ou en auto-médication de certains médicaments comme les vitamines, les produits homéopathiques, les contraceptifs, les analgésiques, les somnifères, pour autant que le donneur soit en bonne santé et que les instructions dans la présente annexe aient été respectées.
- Attention: Si, dans les cinq jours précédant le don, le donneur a pris un médicament influant sur la fonction plaquettaire, l'unité donnée ne peut pas être utilisée pour la fabrication de concentrés thrombocytaires.

3. CIT lors de prise de médicaments
a. agissant sur la fonction plaquettaire (voir exemples sous antiagrégants plaquettaires et ARNS): Si, dans les cinq jours précédant le don, le donneur a pris un médicament agissant sur la fonction plaquettaire, l'unité donnée ne peut pas être utilisée pour la fabrication de concentrés thrombocytaires.
b. contenant des agents tératogènes: Acenocoumarol, Acitrétine, Alitrétinoïne, Anastrozole, Carbamazépine, Carbimazolum, Clomifène, Cyclophosphamide, Danazol, Diéthylstilbestrol, Dutasteridum, Eslicarbazépine, Etrétinate, Finastéride, Fluindione, Isotrétinoïne, Létrozole, Leuproréline, Lithium, Méthotrexate, Mifépristone, Misoprostolum, Acide mycophénolique, Pénicillamine, Phénobarbital, Phénprocoumone, Phénytoïne, Primidonum, Tamoxifène, Topiramate, Trétinoïne, Acide valproïque, Vertéporfine, Vismodegibum et Warfarine. Les indications et des exemples de noms de préparations figurent dans la liste des médicaments. La liste ci-dessus est vérifiée chaque année par T-CH et mise à jour en concertation avec le GT BSH [R8]. Les délais de contre-indication mentionnés pour ces médicaments figurent aussi dans la l'annexe art. 7.1 et dans les critères d'aptitude au don de sang, sous le critère correspondant. La liste des médicaments ci-dessous ne mentionne que les principes actifs autorisés en Suisse et/ou qui ne font l'objet d'aucune exclusion en raison de la maladie sous-jacente. Seules les indications officielles (maladie sous-jacente) sont prises en compte.

4. CID en cas
a. de prise ou d'auto-injection de médicaments non prescrits par un médecin
b. d'auto-injection de drogues.

Conduite à tenir	
Contre-indication définitive (CID)	Mesure illimitée dans le temps ~~- normalement irréversible et définitive~~ . Le donneur doit en être informé de manière compréhensible pour lui.
Contre-indication temporaire (CIT)	Mesure limitée dans le temps. Le donneur doit savoir quand et pourquoi il sera à nouveau autorisé à donner son sang.
Accepter	Le donneur est déclaré apte au don.

Liste des médicaments

La liste ci-après réunit différents médicaments classés en groupes thérapeutiques avec répartition des principes actifs ou des désignations commerciales et mentionne la conduite à tenir et la rubrique à consulter dans l'Annexe Art. 7.5 Critères d'aptitude. L'énumération des désignations commerciales n'est pas exhaustive. On renvoie ici à la plateforme de Swissmedic (AIPS) ou à PharmaWiki pour les médicaments étrangers.

Groupes thérapeutiques	**Principes actifs et/ou désignations des préparations**	**Conduite à tenir**

Auszug

Antiagrégants plaquettaires et anticoagulants	**Générale**	L'aptitude au don du sang dépend de la pathologie sous-jacente.
	Inhibiteur du récepteur de l'ADP (récepteur de l'adénosine diphosphate $P2Y_{12}$): clopidogrel (p. ex. Plavix®/DuoPlavin®), prasugrel (Efient®), ticagrelor (Brillique®) **Antiagrégant de la prostaglandine** : iloprost (Ilomedin®) prostacycline (Flolan®) **Inhibiteurs de la COX-1 :** ASS (Aspirine®, Aspirine Cardio®, ASS Cardio Spirig®, Cardiax®-ASS, Kardégic®) +Dipyridamol : Asasantin®200/25mg retard +Esomeprazol : Axanum®	A noter : Si, dans les cinq jours précédant le don, le donneur a pris un médicament influant sur la fonction plaquettaire (antiagrégants plaquettaires et autres médicaments à base d'acide acétylsalicylique, ARNS), l'unité donnée ne peut pas être utilisée pour la fabrication de concentrés thrombocytaires.
	Antagonistes de la vitamine K (cumarine) : phenprocoumone (Marcoumar®), acenocoumarol (Sintrom®) warfarine (Coumadin®) fluindione (Previscan®)	CIT de 3 mois après la dernière prise (tératogène).
	Antagonistes du facteur Xa : edoxaban (Lixiana®)	Voir Antiagrégants plaquettaires et

Auszug

	fondaparinux (Arixtra®) rivaroxaban (Xarelto®) apixaban (Eliquis®) **Héparine** **Antagonistes de la thrombine :** dabigatran (Pradaxa®) bivalirudin (Angiox®) argatroban (Argatra®) **Inhibiteur de la glycoprotéine IIb/IIIa :** abciximab (Reopro®) eptifibatid (Integrilin®) tirofiban (Aggrastat®)	anticoagulants « Générale »
Analgésiques / antirhumatismaux / analgésiques non opioïdes	**Antirhumatismaux non stéroïdiens (ARNS) :** **Dérivés de l'acide anthranilique, fénamate :** acide méfénamique (p. ex. Méfénacide®, Spiralgine®, Ponstan®) - **Inhibiteurs de la COX-2 :** célécoxibe (Celebrex®, Celecoxib Pfizer®) étoricoxib (Arcoxia®) **Dérivés de l'acide acétique et de l'acide arylacétique :**	L'aptitude au don du sang dépend de la pathologie sous-jacente. A ~~noter~~ noter : Si, dans les cinq jours précédant le don, le donneur a pris un médicament influant sur la fonction plaquettaire (antiagrégants plaquettaires et autres médicaments à base d'acide acétylsalicylique, ARNS), l'unité donnée ne peut pas être utilisée pour la fabrication de

Auszug

	acémétacine (Tilur) bufexamac (Parfenac®) diclofenac (p. ex. Voltarène®, Diclofenac Actavis) diclofenac + misoprostol (Arthrotec®) etodolac (Lodine®/-retard) indométacine (p. ex. Indocid®-retard, Elmetacin®) ketorolac (Acular®, Tora-dol®, KetoVision®) **Oxicame :** lornoxicam (Xefo®) meloxicam (Mobicox®) piroxicam (p. ex. Felden®, Pirosol®) tenoxicam (Tilcotil®) **Dérivés de l'acide proprionique :** ibuprofène (p. ex. Algifor®, Brufen®) dexibuprofène (Seractil®) naproxène (p. ex. Aleve®, Proxen®) dexkétoprofène (Ketesse®) flurbiprofène (p. ex. Froben®) **Salicylates (ASS) :** acide acétylsalicylique / carbasalate calcique / acétylsalicylate de lysine / acide	concentrés thrombocytaires . Misoprostol Arthrotec®: CIT de 24h après la dernière prise (tératogène) .	

Auszug

	salicylique (divers) (p. ex. Aspirine®, Aspégic®, Alca C®, ASA-Tabs, Alcacyl® comprimés, Alca C®, Kardégic®, Tiatral®, Dolopirin®) **Autres :** nimesulide (Aulin®, Nisulid®)	
Analgésiques / antirhumatismaux / analgésiques non opioïdes	**Anilide :** paracétamol (p. ex. Dafalgan®, Panadol®, Dololur®) **Pyrazolone :** métamizole (Minalgin®, Novalgin®)	L'aptitude au don du sang dépend de la pathologie sous-jacente.
Anti-allergiques	**Antihistaminiques** Cétirizine Streuli®, Hista-X, Zyrtec®, Telfast®, Claritine®)	L'aptitude au don du sang dépend de la pathologie sous-jacente.
Anti-anémiques	Préparations ferreuses iv Préparations ferreuses po Erythropoïétine	L'aptitude au don du sang dépend de la pathologie sous-jacente.
Anticorps monoclonaux	Anticorps monoclonaux (se terminant souvent par -mab)	Accepter: • si la maladie sous-jacente le permet, • si le médicament est bien toléré, • si le donneur est asymptomatique • et si le donneur ne court pas de risque significatif d'immunosuppression

Auszug

Antidépresseurs	Lithium (Lithiofor®, Priadel retard®, Quilonorm®)	L'aptitude au don du sang dépend de la pathologie sous-jacente. Lithium : CIT d'une semaine après la dernière prise (tératogène).
Antidiabétiques	Antidiabétiques oraux Insuline (p. ex. Humalog®, NovoRapid®, Lantus®)	L'aptitude au don du sang dépend de la pathologie sous-jacente.
Antihypertenseurs		L'aptitude au don du sang dépend de la pathologie sous-jacente.
Anti-infectieux	Antibiotiques	CIT de 2 semaines après la dernière dose et après rétablissement complet sauf dispositions contraires liées à la pathologie sous-jacente. Dispositions particulières en cas de prise d'antibiotiques pour le traitement de l'acné.
	Antifongiques	CIT de 2 semaines après la dernière dose et après rétablissement complet sauf dispositions contraires liées à la pathologie sous-jacente.

Auszug

	Antiparasitaires/Antiprotozoaires	CIT de 2 semaines après la dernière dose et après rétablissement complet sauf dispositions contraires liées à la pathologie sous-jacente. Prophylaxie du paludisme : accepter avant le voyage.
	~~Antiviraux (p. ex. Zovirax®, Truvada®, Isentress®, Prezista®, Norvir®~~ Virostatiques en général (par ex. Zovirax ®)	CIT de ~~2 semaines~~ 2 semaines après la dernière dose et après rétablissement complet sauf dispositions contraires liées à la pathologie sous-jacente.
	Virostatiques HIV (Truvada®, Isentress®, Prezista®, Norvir®, Descovy®)	~~A noter pour~~ Truvada®, Isentress®, Prezista®, Norvir® , Descovy® : prophylaxie pré-exposition (PrEP) et prophylaxie post-exposition (PEP) CIT de 4 mois après la fin du traitement PrEP/ PEP pour les médicaments administrés par voie orale . CIT de 2 ans après la fin de la prophylaxie pré-exposition (PrEP) par voie injectable (autorisée uniquement à l'étranger pour ces indications, par exemple Apretude® (principe actif : cabotégravir) et

Auszug

		Yeytuo® (principe actif : lénacapavir)).
Anxiolytiques	Benzodiazépines (p. ex. Xanax®, Temesta®, Tranxilium®)	L'aptitude au don du sang dépend de la pathologie sous-jacente.
Cardiaques	Inhibiteurs de l'ACE (p. ex. captopril, Captosol®, énalapril, Reniten®, ramipril, Triatec®) Alphabloquants (p. ex. doxazosine, urapidil) Antagonistes de l'angiotensine II (p. ex. losartan, Coasaar®, valsartan, Diovan®) Bêtabloquants (p. ex. métoprolol, Beloc®, bisoprolol, Concor®) Antagonistes du calcium (p. ex. amlodipine, Norvasc®, nifédipine, Adalat®) Glucosides cardiotoniques (Digoxine®)	L'aptitude au don du sang dépend de la pathologie sous-jacente.
Cardiaques	Antiarythmiques (p. ex. Isoptin®)	L'aptitude au don du sang dépend de la pathologie sous-jacente.
Contraceptifs		Accepter.
Corticostéroïdes	Corticostéroïdes	L'aptitude au don du sang dépend de la pathologie sous-jacente. Accepter les corticostéroïdes inhalés.

Auszug

		Traitement par corticostéroïdes oraux: CIT de 2 semaines après la fin du traitement.
Cytostatiques	Méthotrexate	L’aptitude au don du sang dépend de la pathologie sous-jacente. Méthotrexate : CIT de 6 mois après la dernière prise (tératogène).
Dermatologiques	Produits contre l’acné agissant au niveau systémique: rétinoïde (p. ex. Curakne®, Isotrétinoïne, Roaccutan®, Tretinac®)	L’aptitude au don du sang dépend de la pathologie sous-jacente. Isotrétinoïne (Curakne®, Isotrétinoïne, Roaccutan® Capsules, Tretinac®), trétinoïne (Vesanoid®) ou alitrétinoïne (Toctino®) : CIT d’un mois après la dernière prise (tératogènes). Etrétinate (non autorisé en Suisse actuellement) : CIT de 2 ans après la dernière prise (tératogène).

Auszug

Dermatologiques	Antipsoriasiques : acitrétine (Neotigason®, Acicutan®)	L'aptitude au don du sang dépend de la pathologie sous-jacente. Acitrétine (Neotigason®) : CIT de 3 ans après la dernière prise (tératogène).						
Diurétiques		L'aptitude au don du sang dépend de la pathologie sous-jacente.						
Endométriose	Leuprorelini acetas (Lucrin Depot®)	L'aptitude au don du sang dépend de la pathologie sous-jacente. Leuprorelini acetas : CIT de 2 mois après la dernière prise (tératogène).						
Fer		Aptitude à déterminer par le médecin du SRTS.						
Gouttes ophtalmiques	~~L'aptitude au don du sang dépend de la pathologie sous-jacente.~~	~~Hormones~~	~~Thyréostatiques (Neo-Mercazole®)~~		L'aptitude au don du sang dépend de la pathologie sous-jacente -	~~Hormones~~	~~Hormones thyroïdiennes (p.ex . Eltroxine®, thyroxine)~~	~~L'aptitude au don du sang dépend de la pathologie sous-jacente.~~
Hormone de croissance		CID si extraite d'hypophyse humaine. MCJ						
Hypnotiques / sédatifs Somnifères	Barbituriques Benzodiazépines (p. ex. Dalmadorm®, Dormicum®, Rohypnol, Zolpidem Streuli®)	L'aptitude au don du sang dépend de la pathologie sous-jacente.						

Auszug

	Phytomédicaments	
Immunologiques	Immunobiothérapeutiques Préparations bactériennes (p. ex. Broncho-Vaxom®, Uro-Vaxom®, Buccaline®, Luivac®, Ribomunyl® Préparations d'origine humaine (p. ex. ~~Cytotect®, Hepatect®~~ Cytotect CP Biotest®, Hepatect CP®, Varitect CP® , vaccin passif contre la rage et le tétanos ~~, Varitect®)Préparations d'origine animale/thérapie cellulaire (p. ex. préparations d'origine bovine comme autrefois Solcoseryl®).~~ (Berirab®/ Tetagam P®))	L'aptitude au don du sang dépend de la pathologie sous-jacente . CIT 4 mois après l'arrêt des préparations d'origine humaine (par exemple Cytotect CP Biotest®, Hepatect CP®, Varitect CP®, vaccin passif contre le tétanos (Tetagam P®)) . CIT de 12 mois après l'administration d'un vaccin passif contre la rage (prophylaxie post-exposition, par exemple Berirab®).
Migraine	Topiramate (Topamax®, Topiramat Sandoz®, Topiramat Spirig HC®)	L'aptitude au don du sang dépend de la pathologie sous-jacente. Topiramate : CIT d'un mois après la dernière prise (tératogène).
Modulateurs des récepteurs œstrogéniques, sélectifs	Clomifène (Clomid®)	L'aptitude au don du sang dépend de la pathologie sous-jacente. Clomifène : CIT de 6 mois après la dernière prise (tératogène).
Oncologiques	Vismodegib (Erivedge®)	L'aptitude au don du sang dépend de la

Auszug

		pathologie sous-jacente. Vismodegib : CIT de 2 ans après la dernière prise (tératogène).
Produits contre la chute de cheveux	Finastéride (Alocapil®, Finacapil®, Finasterid® ou Propecia®)	Finastéride : CIT d'un mois après la dernière prise (tératogènes).
Produits contre la goutte	Uricostatiques (p. ex. Allopur®, Allopurinol, Mephanol®) Uricosuriques (p. ex. Santuril®)	L'aptitude au don du sang dépend de la pathologie sous-jacente.
Produits de désaccoutumance	Nicotine : Zyban®	L'aptitude au don du sang dépend de la pathologie sous-jacente.
Produits de désaccoutumance	Alcool : Antabus®, Campral®, dérivés	L'aptitude au don du sang dépend de la pathologie sous-jacente.
Psychostimulants	Méthylphénidate (Concerta®, Equasym®, Medikinet®, Ritaline®)	L'aptitude au don du sang dépend de la pathologie sous-jacente.
Thyroïde	Hormones thyroïdiennes (lévothyroxine : par ex. Eltroxin®, Euthyrox®, Tirosint®) Thyréostatiques (carbimazole : par ex. Neo-Mercazole®)	L'aptitude au don du sang dépend de la pathologie sous-jacente.
Trouble bipolaire	Acide valproïque (Convulex®, Depakine® Chrono, Orfiril®, Valproat Sandoz®) Carbamazépine (Carsol®, Tegretol®, Timonil®)	L'aptitude au don du sang dépend de la pathologie sous-jacente. Acide valproïque et carbamazépine : CIT d'un mois après la

Auszug

		dernière prise (tératogène).
Urologiques	Produits pour la prostate : Inhibiteurs de la 5-alpha-réductase : dutastéride (Avodart®) dutastéride+tamsulosine (Duodart®), finastéride (p. ex. Finasterax®, Finasterid, Proscar®) La prise de tamsulosine seule est autorisée (p. ex. Pradif®, Tamsulosine T-Mepha® retard).	L'aptitude au don du sang dépend de la pathologie sous-jacente. Finastéride : CIT d'un mois après la dernière prise (tératogène). Dutastéride ou dutastéride+tamsulosine : CIT de 6 mois après la dernière prise (tératogènes).
Urologiques	Troubles de fonction érectile : p. ex. Viagra®	Accepter.
Vasodilatateurs		L'aptitude au don du sang dépend de la pathologie sous-jacente.